

**LE
DÉPAR
TEMENT
EST
LÀ**

Sécurité

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

ÉQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Le Département de l'Eure souhaite accompagner les territoires dans leurs projets de développement.

Le dispositif consiste à accompagner votre commune ou votre intercommunalité pour doter les polices municipales ou intercommunales de matériels modernes et performants.

Merci de renvoyer ce formulaire de candidature rempli et signé avec votre dossier complet en l'adressant à :

Conseil Départemental de l'Eure
Direction de l'Aménagement du Territoire
Boulevard Georges-Chauvin
CS 72101- 27021 ÉVREUX Cedex
ou par mail à securite@eure.fr

PORTEUR DU PROJET

I/ IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Nom de la collectivité

Statut juridique

N° SIRET

N°

Rue

Code postal

Commune

Téléphone

Mail

II/ RESPONSABLE LÉGAL DE LA STRUCTURE

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone fixe

Téléphone portable

Mail

PRÉSENTATION DU PROJET

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET ÉTAT D'AVANCEMENT

NATURE DU PROJET

- Acquisition de véhicules** (voiture, VTT, scooters...) et des équipements associés (gyrophares, sérigraphie...)
- Accessoires et équipements de protection (**hors tenue**) : gilets pare-balles, caméra piéton, système de radiocommunication...
- Aménagement de **locaux**

Date prévisionnelle de début

Date prévisionnelle de fin

Coût prévisionnel total du projet (HT)

Je, soussigné(e),,
responsable légal(e) de,
ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite, via cette demande, un accompagnement du Département de l'Eure
pour la réalisation de notre projet.

Fait à
le
Identité, qualité du représentant légal

Signature du représentant légal

Pièces à joindre au dos 

PIÈCES À JOINDRE

- La copie de la délibération de la collectivité ou de l'établissement public autorisant son représentant légal à présenter la candidature ;
- La présentation du projet (notice explicative) ;
- Le présent formulaire complété et signé ;
- Le planning prévisionnel des travaux ;
- Le plan de financement prévisionnel, faisant apparaître les cofinanceurs sollicités et leur taux de participation. Le projet doit prévoir un autofinancement à hauteur de 20 % minimum de son coût global.